

B É T H U N E

SMART CITY

BUDGET PRIMITIF 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2020

NOTE DE SYNTHÈSE

Le budget est l'acte par lequel les conseillers municipaux déterminent la politique budgétaire de la ville pour l'année. Il est voté chaque année après le débat d'orientation budgétaire.

L'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 a introduit des dispositions dérogatoires, limitées à l'exercice 2020, s'agissant de l'adoption des budgets et des comptes et des modalités d'exécution budgétaire.

Le budget primitif 2020 peut être adopté jusqu'au 31 juillet 2020

Le report de la date limite d'adoption du budget primitif au 31 juillet a pour conséquence :

- la suppression, pour l'exercice 2020, des délais maximums entre la date du débat d'orientations budgétaires et celle du vote du budget primitif ;
- **la possibilité exceptionnelle, en 2020, de mener le débat d'orientations budgétaires à l'occasion de la séance d'adoption du budget primitif** (*mais préalablement à son adoption*) ;

Le budget primitif formalise et fixe l'orientation budgétaire -recettes et dépenses – que la Ville s'est donnée pour mener à bien ses projets. Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune (l'article L2311-1 du CGCT).

La préparation des budgets locaux est un moment essentiel de la vie des collectivités territoriales qui procède d'un travail long et rigoureux.

Le budget obéit à des règles de présentation fixées par des maquettes réglementaires et doit respecter un calendrier d'élaboration précis. Il est soumis par ailleurs à des contrôles qui ont pour but de s'assurer que les règles fixées par le législateur ont été respectées.

La présentation d'un budget communal se décompose en :

1. Une section de fonctionnement

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (participations aux structures intercommunales, subventions au C.C.A.S., aux associations...), amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers : restauration scolaire, recettes de spectacles, prestations jeunesse et sport, crèches, concessions de cimetières, droits de stationnement...) et les « autres produits de gestion courante » (revenus des immeubles, locations...).

Les recettes de fonctionnement n'ont pas d'affectation spécifique précise dans les dépenses de fonctionnement.

2. Une section d'investissement

Elle a trait au patrimoine de la commune. Elle est alimentée en recettes par l'emprunt, des subventions d'équipement, les remboursements de T.V.A. et par l'autofinancement.

L'autofinancement représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement = capacité d'autofinancement ou « épargne brute ».

Cet excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement alimente en recettes la section d'investissement.

LE BUDGET PRIMITIF 2020

Il s'élève toutes sections confondues à 78 894 535 €.

La section de fonctionnement 2020

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 46 096 381 €

Les recettes

013 Atténuations de charges : 138 600 €

Remboursement sur rémunération du personnel, assurance accident du travail, congés de paternité, remboursement des trop-perçus sur salaires

70 Produits des services : 1 228 610 €

Concession dans les cimetières, droits de stationnement, droits de chasse, cantine, centres de loisirs, inscriptions dans les équipements Culturels, sportifs, Enseignement, Jeunesse, le Théâtre municipal...

73 Impôts et taxes 35 274 725 €

Impôts : Taxe d'Habitation, Foncier bâti et non bâti

Attribution de compensation : Béthune a transféré la taxe professionnelle à Artois Comm, donc chaque année Artois Comm verse une attribution de compensation.

Droits de place (marchés, occupations du domaine public)

Taxe sur l'électricité, taxe sur les enseignes, taxe additionnelle sur les droits de mutation.

ZOOM SUR LA FISCALITE

En 2020, le produit fiscal attendu est de 18 759 822 €.

Pour 2020, la revalorisation des bases fiscales est de 0.9 % pour les bases de taxe d'habitation et de 1.2 % pour les bases de taxe foncière. Les taux d'imposition du foncier bâti et non bâti sont gelés. Suite à la réforme, nous ne votons plus le taux de taxe d'habitation.

	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	EVOLUTION
Taxe Habitation	25,47	25,09	24,34	24,10	22,89	22,89	22,89	/	-10,13%
Taxe Foncier Bâti	40,65	40,04	39,24	38,85	38,07	38,07	38,07	38,07	-6,35%
Taxe Foncier Non Bâti	78,15	76,98	74,67	73,93	70,23	70,23	70,23	70,23	-10,13%

La Loi de finances pour 2020 a décidé que les taux de la taxe d'habitation 2020 sont gelés à leur niveau de 2019.

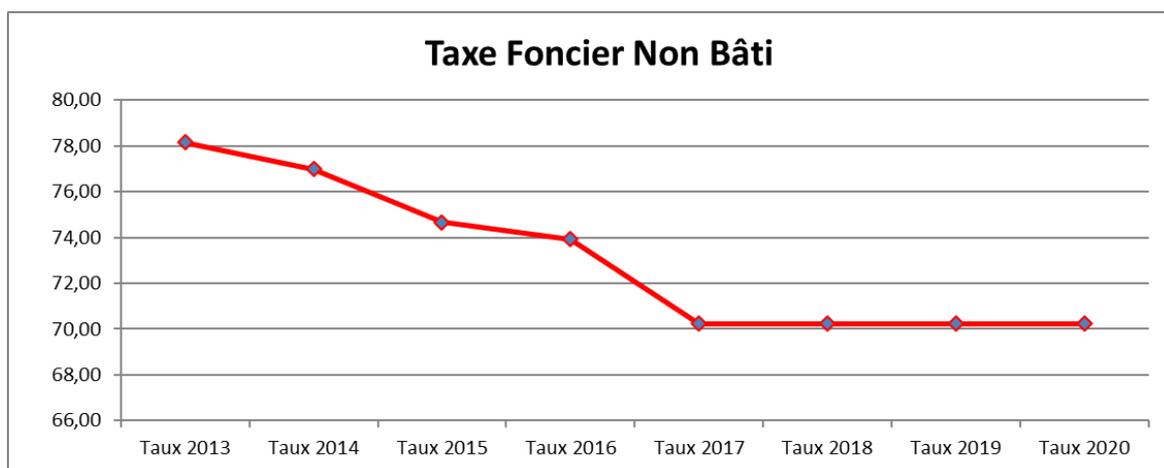
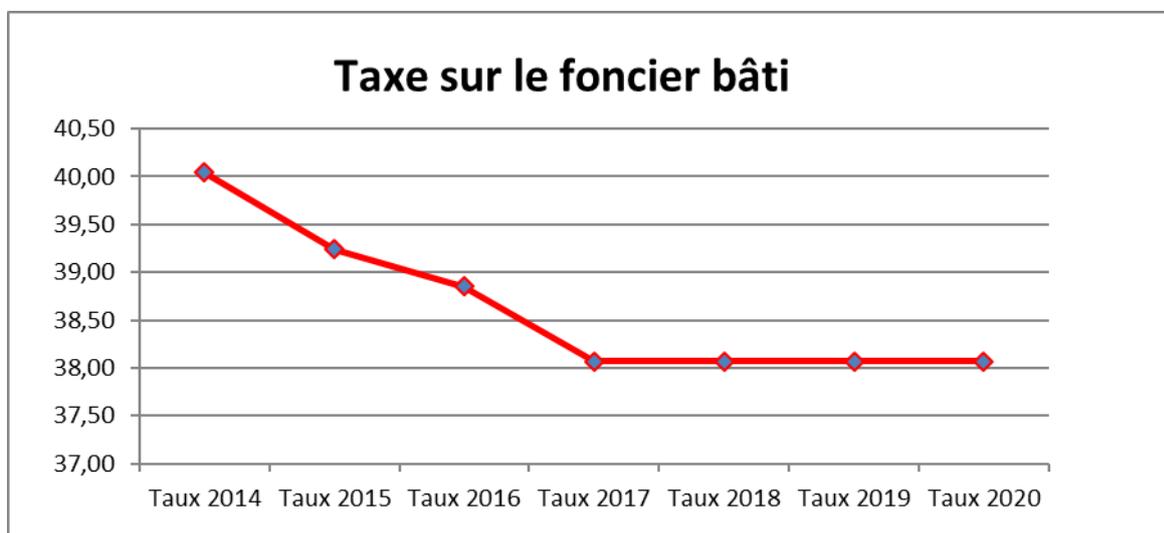
Le nouveau produit fiscal global est de 19.622.916 € duquel il convient d'ôter :

* les allocations compensatrices accordées par l'Etat et revenant à la Commune au titre des exonérations de bases d'un montant total de 740.884 €.

* le versement GIR d'un montant de 122.810 €.

* le produit fiscal prévisionnel de taxe d'habitation d'un montant de 6.730.347 €

Le produit fiscal attendu net est donc établi à la somme de 12.029.475 €.



74 Dotations et subventions : 4 839 078 €

DGF & DSU

Subventions de la Région, du Département, et autres organismes, FCTVA

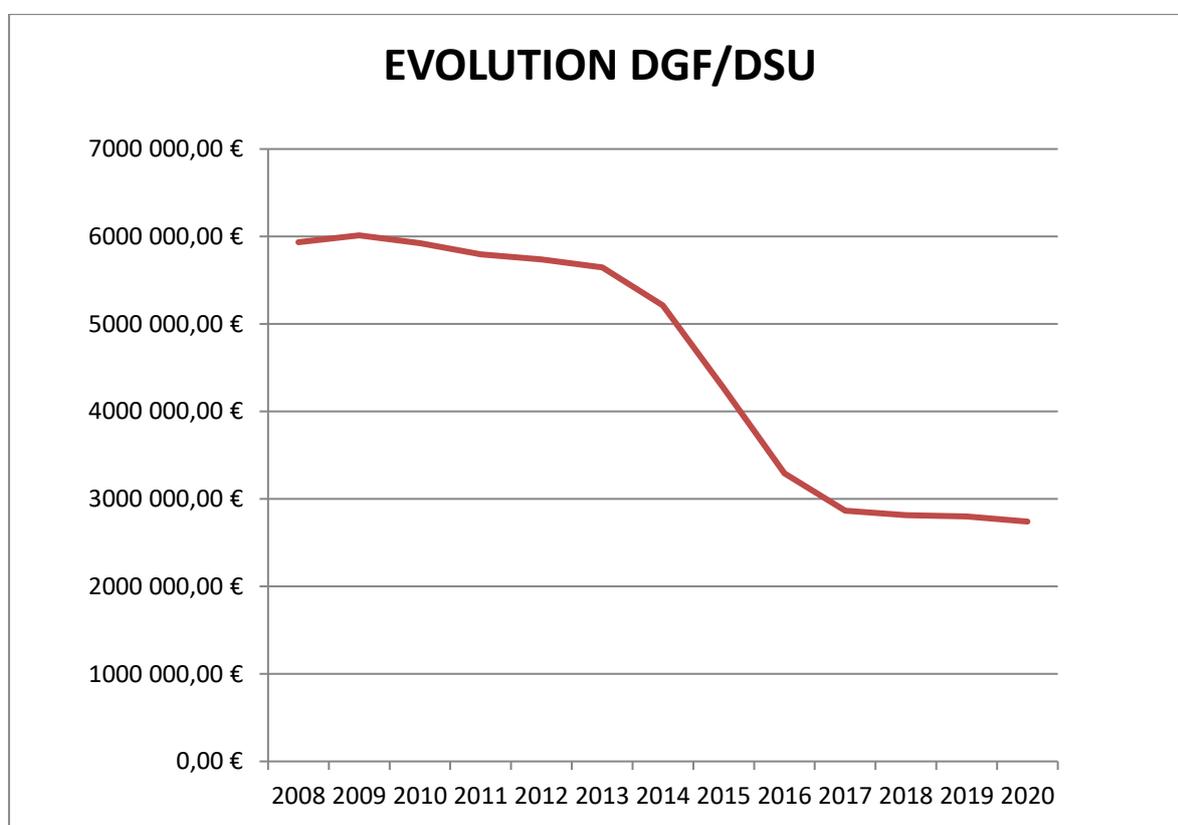
Fonds de compensation versés par l'Etat pour les exonérations de taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, non bâti et la taxe professionnelle

Subvention pour les contrats aidés

ZOOM SUR LA DGF & LA DSU

En 2020, la DGF a été notifiée à 1 109 020 € et la DSU à 1 632 240 €

ANNEES	DSU	DGF	EVOLUTION DGF/DSU
2008	1 008 332,00 €	4 927 143,00 €	5 935 475,00 €
2009	1 028 499,00 €	4 984 514,00 €	6 013 013,00 €
2010	1 040 841,00 €	4 883 623,00 €	5 924 464,00 €
2011	1 056 454,00 €	4 741 456,00 €	5 797 910,00 €
2012	1 074 414,00 €	4 663 187,00 €	5 737 601,00 €
2013	1 093 216,00 €	4 552 776,00 €	5 645 992,00 €
2014	1 107 428,00 €	4 104 633,00 €	5 212 061,00 €
2015	1 117 395,00 €	3 150 375,00 €	4 267 770,00 €
2016	1 128 569,00 €	2 163 424,00 €	3 291 993,00 €
2017	1 327 669,00 €	1 539 457,00 €	2 867 126,00 €
2018	1 439 695,00 €	1 374 212,00 €	2 813 907,00 €
2019	1 540 603,00 €	1 259 858,00 €	2 800 461,00 €
2020	1 632 240,00 €	1 109 020,00 €	2 741 260,00 €



75 Autres produits de gestion courante : 443 482 €

Loyers perçus des locations d'immeubles, redevances versées par les concessionnaires et les fermiers (Dalkia pour le chauffage, Vert Marine pour la piscine). Redevances pour frais de gestion, de contrôle et d'occupation du domaine public.

76 Produits financiers : 150 €

La ville est sociétaire de la Caisse d'Epargne et possède 500 parts sociales.

77 Produits exceptionnels : 59 500 €
Produits de vente des terrains, des bâtiments, des véhicules, indemnités de sinistres.

78 Reprises sur provisions : 1 664 145 €

002 Résultat de fonctionnement reporté : 2 448 090 €

ZOOM SUR L'INTERCOMMUNALITE

SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS

En 2020, notre participation au SIVOM de la Communauté du Béthunois est fiscalisée pour un montant de 2 207 307 €. En 2018, la participation était de 2 251 055 €.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS-LYS ROMANE

Nous avons perçu 14 659 003 € d'attribution de compensation en 2019.
L'attribution de compensation a diminué suite au transfert des équipements culturels.
En 2020, nous avons inscrit 14 659 003 € d'attribution de compensation, 400 000 € de DSC et 122 000 € de FPIC.

Les dépenses

011 Charges à caractère général : 9 942 415 €
Ce sont les dépenses courantes de la commune : eau, gaz, électricité, chauffage, carburant, alimentation, fournitures de bureau, fournitures d'entretien, fournitures scolaires, loyers des locations, entretiens et réparations diverses, primes d'assurances, annonces et insertions, fêtes et cérémonies, affranchissement, téléphone, spectacles du théâtre...

012 Charges de personnel : 23 562 000 €
Salaires des fonctionnaires, des emplois aidés, cotisations diverses, médecine du travail.

014 Atténuations de produits : 100 000 €
Reversement sur impôts et taxes/Taxe d'habitation et friches commerciales.

65 Autres charges de gestion courante : 4 259 524 €
Indemnités des élus, subventions au CCAS, à l'Amicale du personnel, Subventions aux associations.
Autres dépenses : Reversement des recettes de voiries à QPARK.

66 Charges financières : 1 850 000 €
Intérêts des emprunts, ICNE, (Les intérêts courus non échus (ICNE) : Il s'agit des intérêts dus au titre de l'année n-1 mais qui ne seront payés que durant l'année n)

67 Charges exceptionnelles : 1 035 630 €
Intérêts moratoires et pénalités sur marchés, DSP QPARK, annulation de titres sur exercices antérieurs.

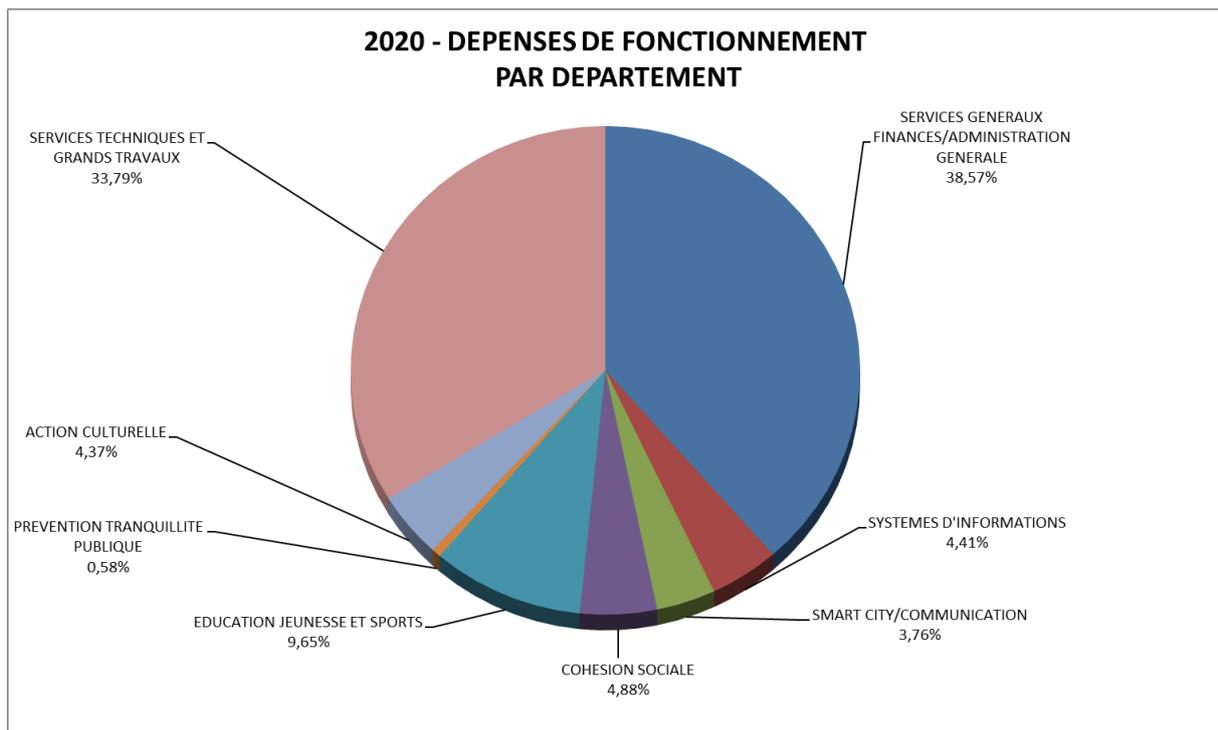
023/042 Virement à la section d'investissement et amortissements : 5 346 812 €

La dotation aux amortissements : technique comptable qui permet de dégager des ressources pour renouveler les biens

Au niveau des principales dépenses de fonctionnement, il faut signaler :

- 9 942 415€ de dépenses courantes dont 1 528 000 € de fluides (eau, gaz, électricité, chauffage). Les dépenses courantes sont en baisse en raison de la maîtrise et du suivi des consommations (pose de leds moins énergivores).
- 23 562 000 € de charges de personnel
- 354 500 € d'indemnités, frais de missions, cotisations des élus
- 1 033 159 € de subvention au CCAS
- 1 918 525 € de subventions
- 1 850 000 € de charges financières (remboursement des intérêts de la dette et ICNE)
- 1 035 630 € de charges exceptionnelles (dont 603 000 € de DSP, 100 000 € d'intérêts moratoires, 139 980 € de titres annulés)
- 250 000 € d'aides directes dans le cadre du Plan de Relance

Le virement à la section d'investissement s'élève donc à 5 346 812 €



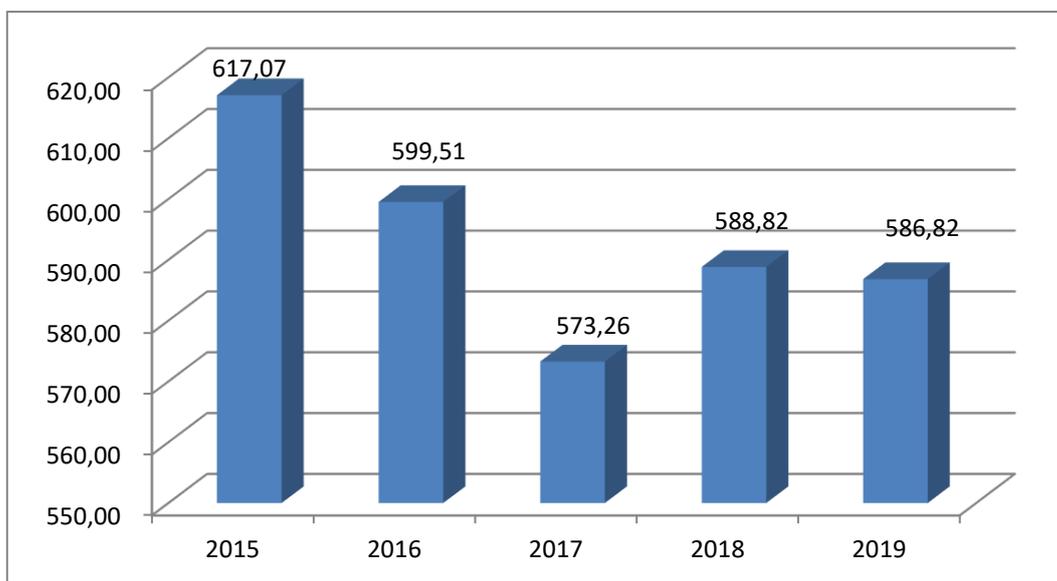
ZOOM SUR LES CHARGES DE PERSONNEL – Chapitres 012/011/65

I/ Présentation des effectifs

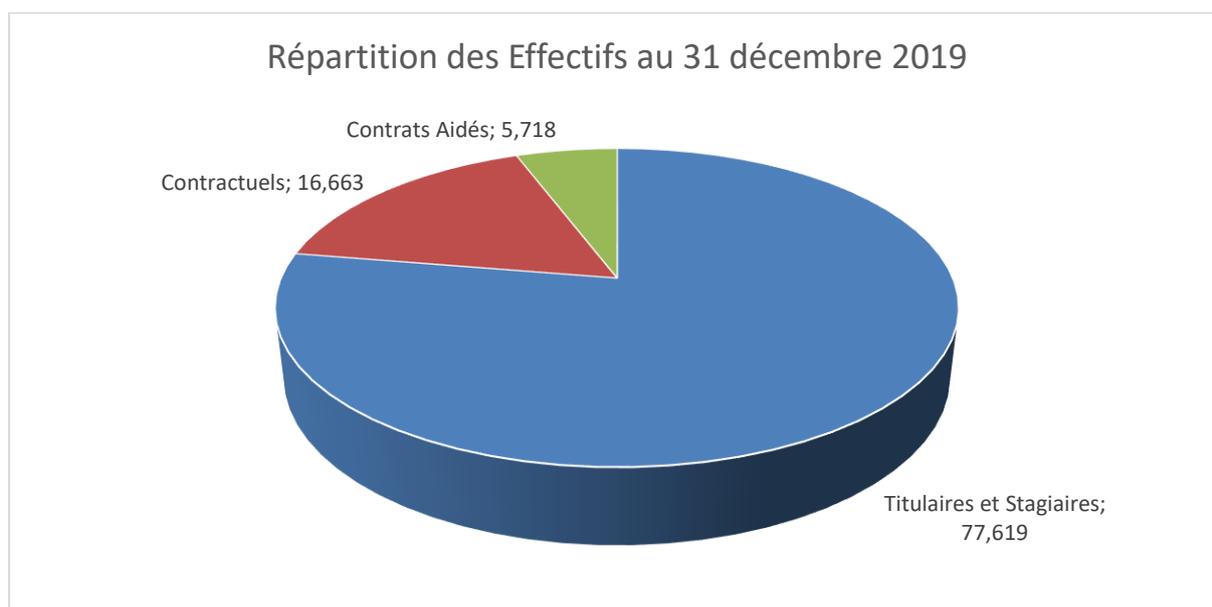
Années	31 Décembre 2015	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2018	31 Décembre 2019
--------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Effectif ETP	617.07	599.51	573.26	588.82	586.82
	Variation 2015 - 2019				-30.25 ETP Soit - 4.90 %

Entre 2016 et 2019, l'effectif global a diminué de 4.90 %.



Répartition des effectifs par statut :



Près de 78% des effectifs se trouve chez les titulaires et stagiaires.

Zoom sur la répartition des effectifs : Evolution interne des effectifs

Années	Décembre 2015	Décembre 2016	Décembre 2017	Décembre 2018	Décembre 2019
Titulaires	505,75	486,76	458,09	458,02	455,81
Stagiaires	5,56	3,50	5,40	11,00	8
Contractuels	47,46	57,77	72,21	86,84	99,57
Contrats Aidés	58,30	51,48	37,56	32,96	34,17
Effectif ETP	617.07	599.51	573.26	588.82	597,55

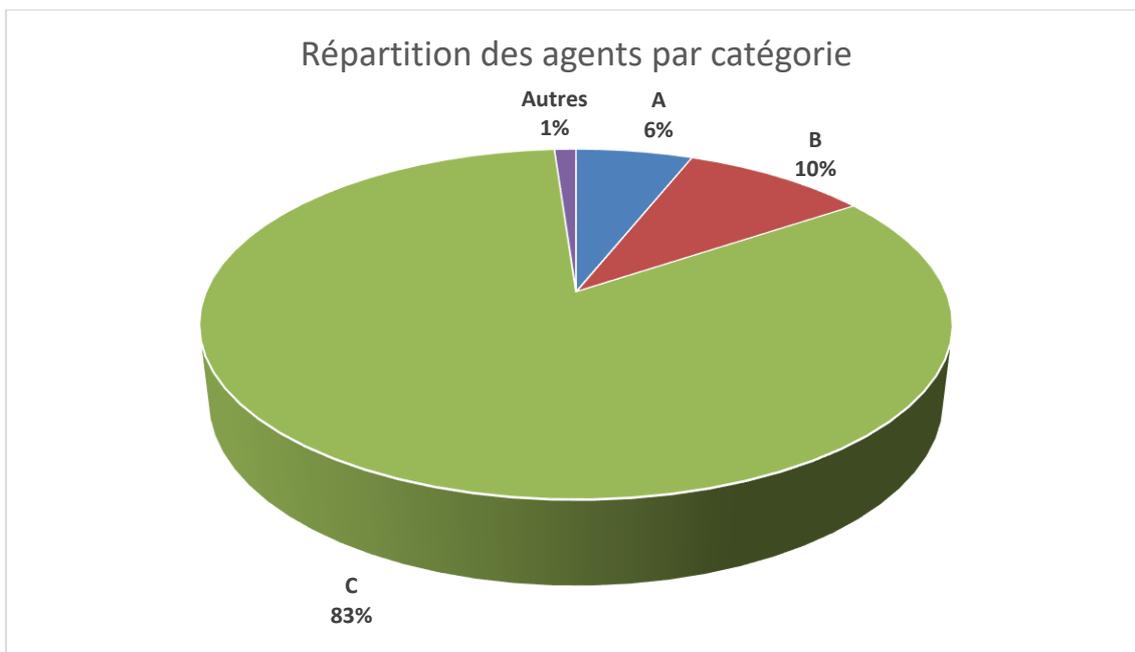
Evolution interne des effectifs.

La baisse de 4.57 % pour la période Décembre 2015 / Décembre 2019 s'analyse comme suit :

- baisse chez les titulaires et stagiaires (soit – 47,5 ETP)
- augmentation chez les contractuels (soit 52,11 ETP)
- baisse chez les emplois aidés (soit – 25,34 ETP)

L'augmentation des contractuels se comprend par une évolution des nouveaux besoins et nouveaux métiers que le statut de la FPT n'a pas encore pu intégrer. Dès lors, la nécessité de recourir à des compétences spécifiques en lien avec la transformation des modes de production de service public, implique de rechercher ces compétences en dehors des procédures classiques de recrutement internes à la FP. Avec le temps, ces contractuels auront la possibilité d'intégrer la FPT en fonction, notamment des réussites aux concours.

Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique



Autres = vacataires

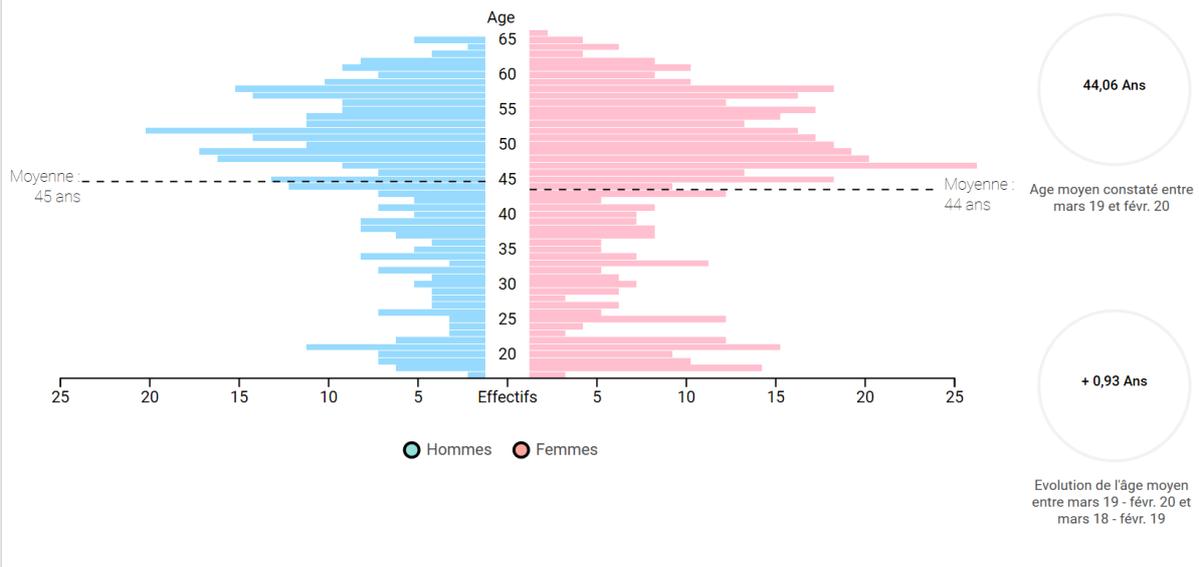
Rappel de la Lettre d'observations définitive de la CRC (Février 2018) :

"La proportion d'agents d'encadrement supérieur de catégorie A (4,8 % en 2015) est plus faible que la moyenne de la strate (8,3 % en 2013) ; ce taux est deux fois inférieur à la moyenne de référence s'agissant des seuls agents titulaires (Béthune : 3,85 % ; strate : 7,7 %)" .

	2015		2016		2017		2019	
Catégorie A	29,4	4,76%	30,44	5,08%	33,03	5,76%	35,4	6,0
Catégorie B	64,22	10,41%	56,19	9,37%	44,2	7,71%	56,47	9,5
Catégorie C	518,11	83,96%	504,28	84,12%	488,75	85,26%	493,09	83,4
Autres	5,34		8,6		7,28		6,53	

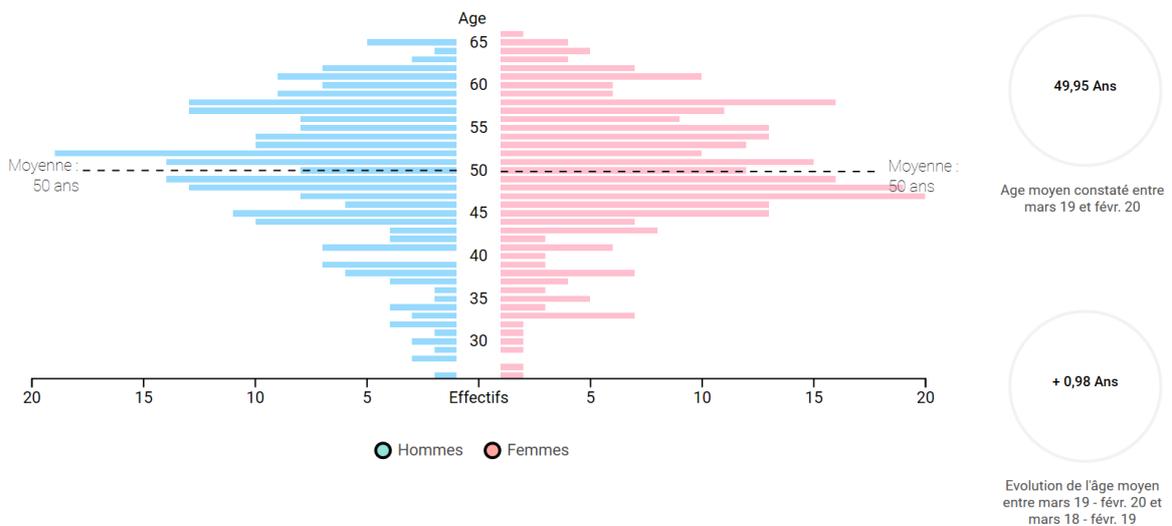
Des efforts ont été menés afin de renforcer l'encadrement (hausse de 4.76 % en 2015 à 6.% en 2019 pour la catégorie A) et de contenir l'encadrement intermédiaire en catégorie B (10.41% en 2015 à 9.5% 2018, catégorie fortement impactée par les départs à la retraite).

Pyramide des âges Mars 2020



L'âge moyen dans la collectivité est de 44 ans.

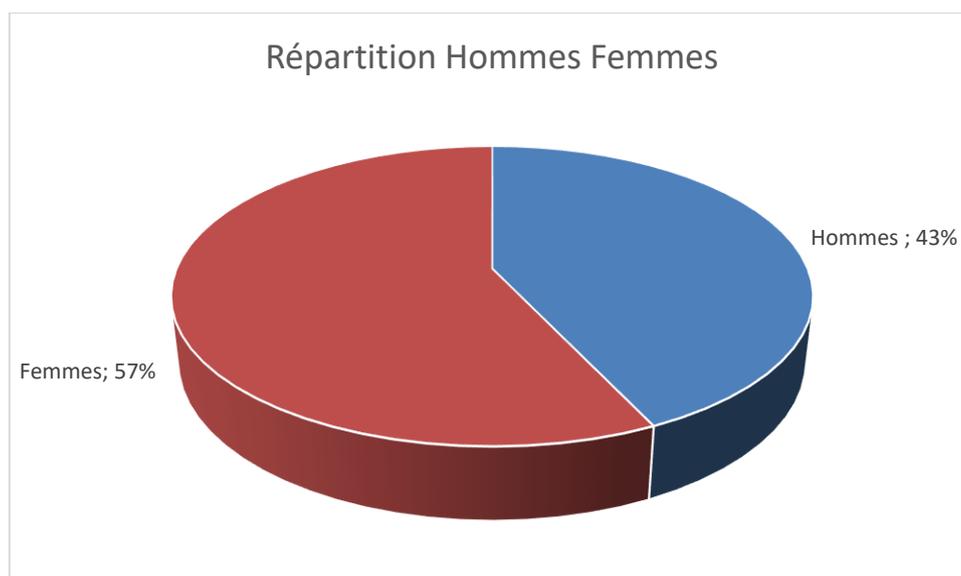
Pyramide des âges chez les Titulaires



A noter que chez les titulaires (qui représentent près de 78% des effectifs), la moyenne d'âge est de 50 ans.

Répartition Femmes / Hommes Janvier 2019

Le décret 2015-761 du 24 Juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales prévoit que le Maire présente au conseil municipal un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il faut rappeler que le statut de la FP garantit intrinsèquement une égalité stricte en matière de traitement indiciaire entre femmes et hommes.



Sur la répartition hommes / femmes, on note que :

- La moyenne d'âge chez les femmes, en Mars 2020 est de 43 ans (tous statut confondus) et de 43 ans et 1 mois chez les hommes.
- La rémunération brute moyenne est de 2 514 € chez les femmes et de 3003 € chez les hommes. Un élément d'explication est, notamment, le dispositif d'astreinte opérationnelle (qui fait appel aux agents masculins).

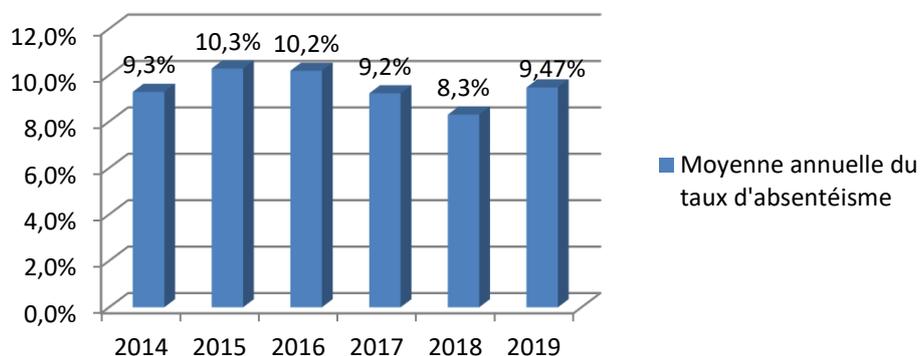
Evolution de l'absentéisme

Le taux d'absentéisme est en 2018 de 9,47% soit 68,69 ETP.

Après avoir connu une baisse pendant deux années, ce taux est en hausse en 2019. Il reste néanmoins sous la moyenne nationale (9.8%)*

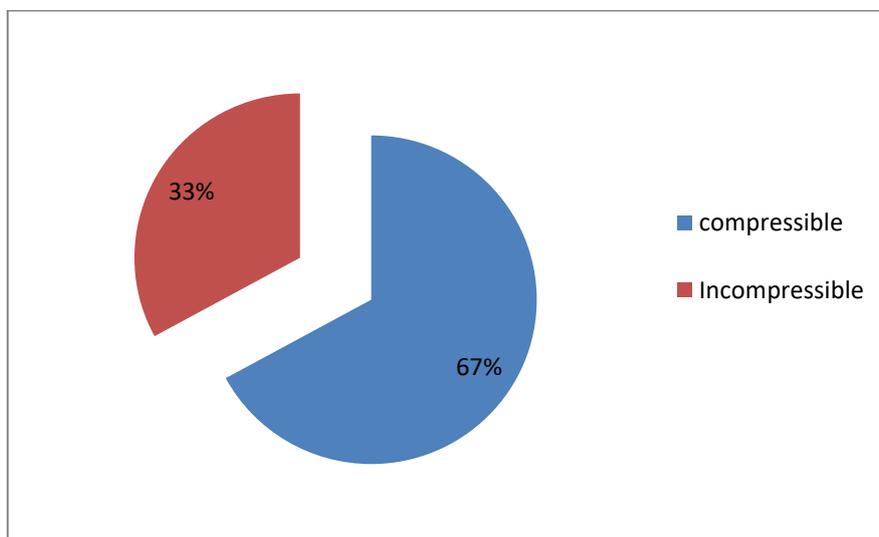
A noter que, depuis 2013, avec le retrait de la journée de carence, les collectivités ont toutes connu une hausse de l'absentéisme. La Ville de Béthune enregistre une courbe progression/régression en phase avec les chiffres nationaux. A noter que sur ce taux de 9,47%, les absences dites incompressibles représentent près d'un tiers.

Moyenne annuelle du taux d'absentéisme



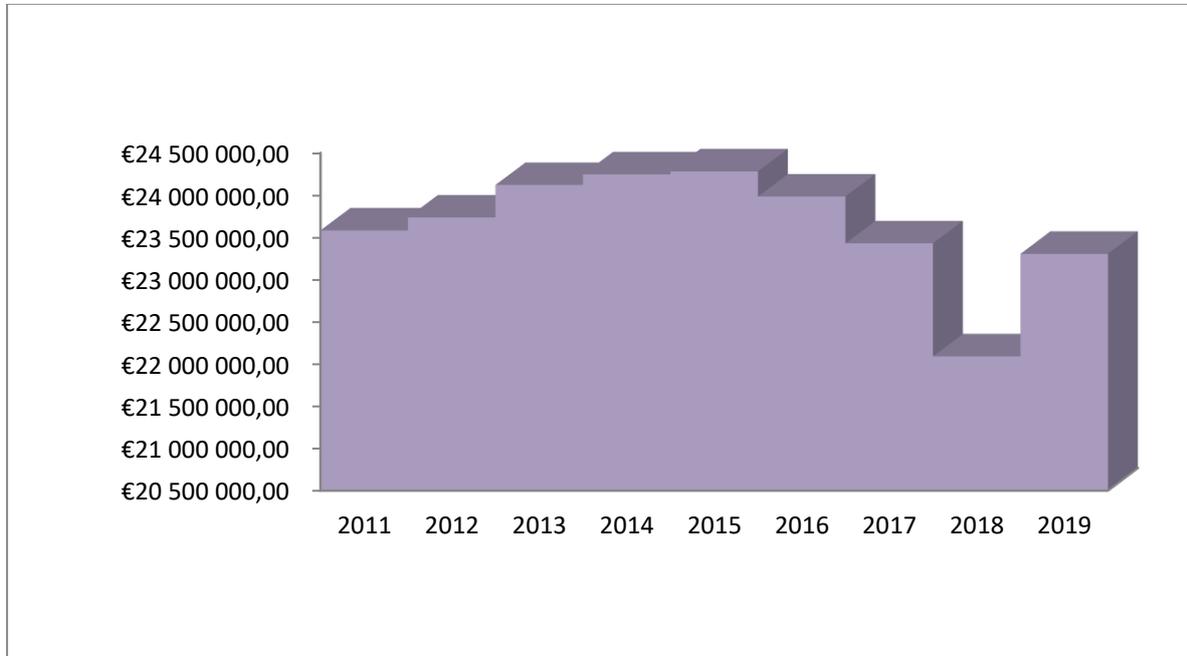
***Taux national : 9,8 % : taux d'absentéisme dans les collectivités territoriales en 2017 (Source la Gazette des Communes Juillet 2018 Etude SOFAXIS). Le taux d'absentéisme national est en hausse de 3 % par rapport à 2016 et de 28 % depuis dix ans.**

Répartition des absences (compressibles et incompressibles)



A ce jour, 33% des absences sont dites « incompressibles » car relevant de pathologies lourdes nécessitant des congés longue maladie et longue durée.

II/ Evolution des dépenses de personnel 2011- 2019



Depuis 2014, les dépenses de personnel au titre du chapitre 012 ont connu une baisse significative :

- BP 2015 : comparable à 2014
- puis baisse progressive - 297 255€ en 2016 soit -1,08% ,
- en 2017, - 554 724€ soit - 3,37 %
- puis une baisse très sensible en 2018 (-1 338 152 € sur le BP soit - 8,89%).

2018 connaît une chute due notamment à la suppression des CUI (- 765 653 € 2017/2018) et à la mutation à la Communauté d'Agglomération des 35 agents des enseignements artistiques au 01 Septembre 2017 (- 910 000 €).

La marge budgétaire de ces transferts compensée pour moitié par l'Agglomération a ainsi pu être réintroduite pour satisfaire des besoins RH que la collectivité ne pouvait envisager auparavant.

2019 connaît une dépense RH comparable à 2017, et même légèrement inférieure (reprise des contrats aidés, renforts occasionnel dans les services).

II/ Présentation des dépenses :

Présentation globale des chapitres 012 et 011

Dépenses Chapitre 012	BP 2020	
Personnels Titulaires et non Titulaires	21 905 758 €	

Contrats Aidés	696 763 €	
Autres dépenses Titulaires et non Titulaires*	807 479 €	
CNAS	152 000 €	
TOTAL 012	23 562 000 €	
€Dépenses Chapitre 011	BP 2020	
Dépenses (formation, frais de transport, EPI, pharmacie)	438 000 €	

*Assurance statutaire, Médecine Professionnelle, etc

Part des heures supplémentaires dans les dépenses de personnel :

En 2020, 120 725 € ont été inscrits au titre des heures supplémentaires. Avec la crise sanitaire et le report des grandes manifestations, c'est une baisse de plus de 50% qui est impactée au BP 2020.

Etat des avantages en nature au 01 Janvier 2020

Logement	BP 2017	BP 2018	BP 2019
4 Logements par nécessité absolue de service	9 901 €	9 456 €	9 500 €
Véhicule			
2 véhicules de fonction	3 210 €	3 216 €	3 210 €

III/ Durée effective du temps de travail au 01 Janvier 2020

En application du Protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail pour la Mairie de Béthune signé en Mars 2006, la durée du temps de travail a été fixée à 35 heures hebdomadaires.

Depuis Novembre 2016, des concertations sont en cours pour la renégociation de celui-ci, conformément au rapport Laurent de Mai 2016, Président du CSFPT et au rappel au droit formulé par la Chambre Régionale des Comptes (cf rapport d'observations définitives présenté au Conseil Municipal du 20 Février 2018) qui dénonce les 1 554h travaillées pour 1607h rémunérées pour les agents de la ville de Béthune et de son Centre Communal d'Action Sociale.

Dans l'attente des mesures gouvernementales, les concertations avec les représentants du personnel continuent et les encadrants sont formés aux questions de « gestion des temps». Un temps de travail a ainsi été consacré en Janvier 2019 avec remise d'un guide de gestion.

IV/ Concernant la politique sociale mise en œuvre

L'action sociale est renforcée depuis 2017 via une hausse de la participation de l'employeur au paiement des mutuelles (au choix des agents, soit sur la santé ou sur la prévoyance). Cette renégociation de la participation a été réalisée en favorisant les plus bas salaires (participation dégressive à 20€/mois pour un agent de catégorie A, 24€ pour un agent de catégorie B et de 28 €/mois pour un agent de catégorie C).

Au total, ce sont 120 527 € consacrés au paiement des mutuelles en 2019

A titre de comparaison en 2014 (du 01/01 au 31/12) 83 246€
Soit une évolution de 44.8 % sur la période.

A cette participation, s'ajoutent :

- le Versement de prestations CNAS à hauteur de 157 246 €
- le Versement de prestations sociales à hauteur de 12 000 €
- le Remboursement frais de transport : 6 200 €.

A noter aussi que depuis le 01 Janvier 2019, la Ville a mis en place l'Indemnité Kilométrique Vélo afin de favoriser la promotion des modes de déplacements doux.

V Le taux d'emploi des agents en situation de handicap

La ville de Béthune emploie 44 agents en situation de handicap, ce qui représente un taux d'emploi de 7.15%, supérieur au taux légal de 6%.

A noter aussi que la ville s'engage vers des actions responsables (avec le recyclage de l'ensemble des déchets papier de la collectivité en partenariat avec une société engagée vers l'emploi de personnes en situation de handicap).

VI Evolution de carrière des agents

Promotion et avancements de grade

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Avancement de grade	26	21	35	65*	30	33	210
Promotion Interne	3	4	3	9	3	6	28
TOTAL	29	25	38	74	33	39	238

Total de 238 promotions sur la période 2014-2019

Sur la forme : les promotions sont travaillées selon un nouveau système de cotation transparent et partagé avec les RP.

Ce nouveau système met en avant les efforts de formation, de concours, et replace l'entretien professionnel annuel au cœur du dispositif. Il donne lieu à de séances de travail avec les RP et l'administration avant les CAP.

ZOOM 2019

6 Nominations stagiaires d'agents contractuels + 3 réussites concours :

TOTAL : 9 stagiairisations

Et 2 passages à temps complet au 1er août 2019

Avancement de grade et Promotions Internes : priorisation des agents en catégorie C : 89 % des nominations sont en catégorie C

- 33 avancements de grade prononcés (32 en catégorie C, et 1 en catégorie A)
- 6 promotions internes (3 en catégorie C, 2 en catégorie B et 1 en catégorie A)

Concernant le Dialogue Social :

Le bilan des rencontres avec les Représentants du personnel en 2019

- 30 IRP (CAP, CT, CCP, CHSCT)
- 4 concertations thématiques (préparation CAP, gestion des temps, loi de transformation de la FPT)
- 4 réunions d'information

Soit 38 rencontres en 2019, soit plus de 3 rencontres par mois

Concernant le volet formation

Le plan de formation de la collectivité s'articule autour de 3 axes :

Réécriture et adoption d'un second Plan Pluriannuel de Formation pour la période 2020-2023 sur 3 axes forts :

- 1 - Améliorer les services rendus à l'utilisateur,
- 2 - Accompagner les agents dans leur métier,
- 3 - Préserver les conditions de travail et assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

130 600 € ont donc été consacrés aux demandes de formations payantes pour 2019, soit une évolution de 40.34% par rapport au réalisé 2018.

A cela s'ajoute les 127 256 € de cotisations dédiées au CNFPT (partenaire institutionnel des collectivités pour la formation des agents),

soit au total un budget global formation de 257 856 € .

Nombre d'agents formés en 2019 : 415

Evolution 2014 / 2019

Moyenne de dépenses (formations payantes) sur 2014-2019 : 71 252 €/ an

Dépense 2013 : 61 065 €

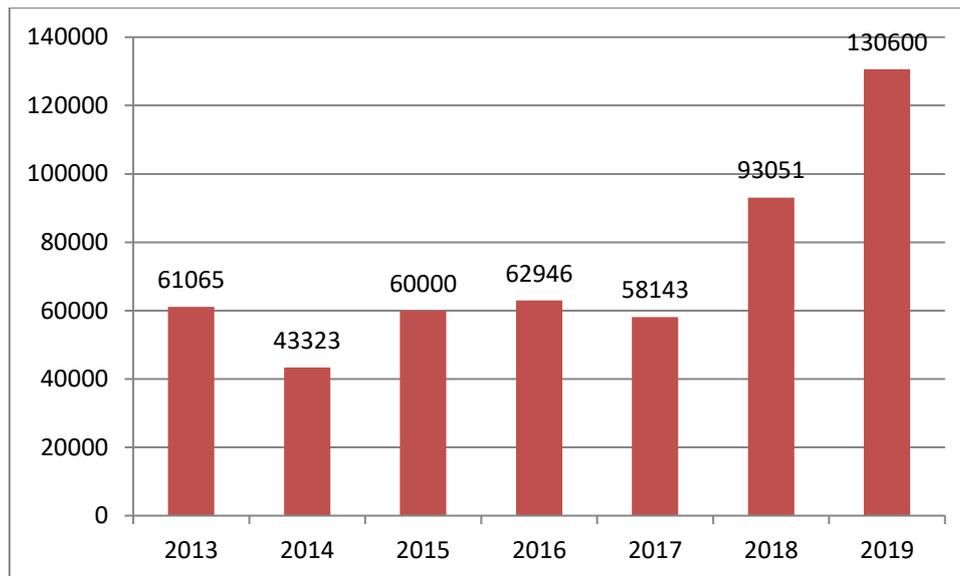
Variation 2013 / 2019 soit **une augmentation de 105% du budget** sur les formations payantes

Nombre d'agents formés sur la période 2014-2019 : 1 794

Nombre d'agents formés en 2013 : 283

Evolution 2013-2019 : augmentation de 14.7 % des agents formés.

Accompagnement des agents à être acteur de leur parcours professionnel : en 2019. 71 agents ont passé un concours ou un examen professionnel.



Conclusion sur l'évolution des dépenses de personnel

L'année 2020 sera marquée par un maintien des dépenses de personnel.

Pour rappel, pendant la gestion de crise, l'ensemble des agents ont été maintenus à 100 % de leur rémunération.

Les contrats des agents non titulaires ont été maintenus, contrats de droit public ainsi que les contrats aidés.

Sur l'insertion par l'emploi, le budget a été entièrement maintenu et même augmenté (de près de 45 000 €), pour atteindre 670 175 €.

Cette action est accompagnée d'une véritable politique d'aide à l'insertion professionnelle :

- via un accompagnement RH dédié : RDV tripartite entre l'agent, le département des Ressources humaines et l'organisme prescripteur (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale) à 1 mois, 3 mois, 6 mois et 10 mois afin de faire le bilan des démarches de formation et formalisation du projet professionnel.

- via un partenariat avec un organisme spécialisé qui prend en charge le suivi individualisé des agents en insertion (remise à jour des CV, analyse des profils d'emplois, plans de formation personnalisés).

Le premier rendez-vous entre l'agent et l'organisme est contractualisé via le contrat de travail.

La poursuite reste à l'initiative de l'agent.

En 2019, 45 agents ont bénéficié d'un accompagnement individualisé par PassePort Forma. La prestation est chiffrée à 7 300€.

En 2020, 130 600 € sont inscrits pour les formations payantes pour 2019, soit une évolution de 40 % par rapport au réalisé 2018.

En parallèle, les services travaillent à une optimisation de la contribution CNFPT : EN 2019, la Ville a signé une Convention de Partenariat pour la réalisation de formations « sur mesure » et en intra. Celle-ci permet d'organiser des stages sur le territoire afin de faciliter l'accès à la formation professionnelle.

Les effets reports combinés 2017/2018 des contractions de dépenses (baisse très marquée de la dépense RH entre 2016 et 2018) ont provoqué un effet report sur 2019 de plus de 600 000 €. Les recrutements et autres dépenses engagées (renforts ATA ASA, relance des PEC, heures supplémentaires pour les élections) concluent à une dépense qui reste toujours maîtrisée et basse .

Entre 2014 et 2019, les sommes inscrites au BP ont diminué de près de 1 million soit une baisse de 3,88% par rapport à 2014.

Orientations de la Politique RH

La stratégie RH déployée depuis 2014 sera consolidée dans les années à venir dans un contexte de stabilisation de la masse salariale.

L'objectif sera d'accompagner les agents dans l'évolution de leurs missions afin de faire évoluer le service public et d'offrir un service de qualité aux usagers.

Certains des grands chantiers engagés sont désormais en phase d'évaluation, voire de d'optimisation :
-refonte totale de l'évaluation professionnelle en 2015 avec un nouvel outil de dématérialisation en 2018,

-refonte du régime indemnitaire avec mise à jour probable du RIFSEEP en fonction des évolutions réglementaires,

-réécriture du Protocole de Gestion des temps en cours (co-construction large avec les représentants du personnel et les encadrants selon les dispositions de la Loi de Transformation de la Fonction Publique),

-dématérialisation des process de décision internes.

La politique de gestion des ressources humaines et d'accompagnement au changement se poursuit en mobilisant largement les agents sur des sujets transversaux (en mode co-construction) :

- Des études organisationnelles sont en œuvre depuis 2019 afin d'optimiser l'organisation de l'activité, de capitaliser sur les réussites individuelles et collectives et de rechercher les axes de progrès.

- Des guides de procédures internes sont en cours de réalisation afin de sécuriser les agents dans la réalisation de leur mission.

-Des formations au management sont proposées en intra depuis 2016 et seront poursuivies afin de renforcer les compétences des encadrants et créer une dynamique autour du collectif des managers.

Ces objectifs s'entendent avec les priorités du plan de formation et l'ensemble des nouveaux outils mis à la disposition des agents afin de réaliser leur mission dans les meilleures conditions.

Les contentieux et les provisions 2020

Les provisions servent à la couverture des risques et notamment contentieux. La ville ayant provisionné la totalité des litiges, aucune nouvelle provision n'a été inscrite au BP 2020.

La section d'investissement 2020

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 32 798 154 €.

Les recettes

10222 Fonds de compensation de la TVA : 2 978 000 €

10223/10226 Taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement : 50 000 €

Instituée en 1967, elle constitue l'imposition forfaitaire et générale grevant les opérations de constructions.

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 4 021 405 €
Prélèvement de la section de fonctionnement

13 Subventions d'investissement : 7 754 334 €
Subventions Etat, Région, Département, autres organismes, amendes de Police, participation pour non réalisation d'aires de stationnement

16 Emprunts et dettes assimilées : 3 000 000 €
Emprunts

021 Virement de la section de fonctionnement : 2 813 599 €

040 Opérations d'ordre entre section : 2 533 213 € €
Dotation aux amortissements

041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement : 527 909 €
Les opérations d'ordre budgétaire ne donnent pas lieu à des encaissements ou des décaissements de fonds. Ce sont des écritures entre sections pu à l'intérieur de la section d'investissement. Ce ne sont pas des opérations réelles.

024 Produits des cessions 5 936 255 €

001 Résultat d'investissement reporté 2 072 324 €

Les dépenses

20 Immobilisations incorporelles : 2 406 554 €
Droit de bail, frais d'urbanisme (modification du PLU), frais d'études, d'insertion, de logiciels.

204 Subventions d'équipement versées : 199 113 €

21 Immobilisations corporelles : 14 080 873 €
Achat de matériels informatiques, de véhicules, matériels techniques, de cases pour le columbarium, les arbres

23 Travaux en cours : 1 906 688 €
Travaux d'entretien des bâtiments, de voiries, des stades, des terrains, des jardins et parcs publics et les opérations

16 Emprunts et dettes assimilées 3 762 500 €
Remboursement du capital de la dette 3 210 000 €, dépôts et cautionnements reçus 10 000 €, 542 500 € remboursement EPF (acquisition d'immeubles rue de Lille)

27 Autres immobilisations financières : 300 000 €
 Prêts d'honneur du Plan de Relance

040 Reprise de provisions : 1 664 145 €

041 Opérations d'ordre entre section : 527 909 €

Récupération des avances versées aux entreprises

Les opérations d'ordre budgétaire ne donnent pas lieu à des encaissements ou des décaissements de fonds. Ce sont des écritures entre sections. Ce ne sont pas des opérations réelles.

Détail des reports 2019 :

Les reports 2019 s'élèvent à 16 526 700 €

3 380 072,61 €	Aménagement du lien Nord/Sud – Passerelle
613 674,22 €	Tour Saint Ignace
8 433,55 €	Théâtre Municipal
7 699,18 €	Ecole Numérique
156 818,73 €	Sécurisation des bâtiments
127 577,40 €	Gare d'eau
100 000,00 €	Eglise St Vaast
797 298,57 €	Centre Olympie
199 325,71 €	Aménagement trames viaires phase 7
1 250 414,24 €	Frais d'études
80 809,86 €	Frais d'insertion
258 131,17 €	Concessions et droits similaires
23 113,34 €	Subvention SANEF
13 859,75 €	Subvention Réno vitrines
550 000,00 €	Terrains nus
323 250,00 €	Terrains de voirie
1 084 231,45 €	Aménagement de terrains
55 751,45 €	Cimetières
29 926,48 €	Plantations d'arbres
13 847,92 €	Travaux Hôtel de Ville
684 284,19 €	Travaux bâtiments scolaires
2 445 924,49 €	Travaux divers bâtiments
194 950,95 €	Installations générales aménagement
15 840,52 €	Autres constructions
2 113 942,49 €	Travaux de voirie
1 260,00 €	Installations de voirie
295 666,35 €	Réseaux d'électrification et autres réseaux
8 641,20 €	Matériels et outillages techniques ateliers
103 513,90 €	Matériel de transport
289 464,77 €	Matériel de bureau et informatique
80 082,85 €	Mobilier écoles, restauration scolaire, théâtre, vidéoprotection, acquisitions diverses des services
512 203,92 €	Autre matériel, acquisitions diverses des services
706 688,44 €	Avances et acomptes versés

Les nouvelles dépenses d'investissement 2020 s'élèvent à 10 558 286 €

INVESTISSEMENTS 2020	
	Crédits 2020
frais études passerelle	233 000,00 €
rénovation transparents	13 000,00 €
travaux salle Louchart	40 000,00 €
travaux passerelle	1 195 500,00 €
La Charité (bâtiment halte garderie)	10 000 €
Ile aux Enfants	25 000 €
Salles diverses	35 000 €
Rafraichissement salle Tannerie	110 000 €
aménagement bureaux CAVH	15 000 €
Chapelle Saint Pry	5 000 €
mise aux normes des ascenseurs 2ème phase	150 000 €
Sécurisation et accès des bâtiments	25 000 €
Gestion technique des bâtiments	
passage en ecl led des bâtiments communaux en régie	50 000 €
la Bergerie à Condette	20 000 €
Hôtel de ville espace chêneaux	20 000 €
groupe scolaire Michelet	100 000 €
école Sévigné primaire + IME	75 000 €
école sévigné maternelle	26 000 €
enveloppe d'INV diffus non programmé dans les écoles	40 000 €
école numérique	30 000 €
vestiaires (stade 8Ter)	30 000 €
pare ballons stade entraînement 8Ter	50 000 €
Aménagement du stade Fruleux	93 000 €
Salle port de plaisance (force athlétique et aviron)	20 000 €
salle Victor Hugo rue de Schwerte	75 000 €
enveloppe d'INV diffus non programmé sur les sites sportifs	35 000 €

rénovation du beffroi typées MH	650 000 €
Mise en valeur extérieure du Patrimoine Béthunois	30 000 €
mise en valeur intérieure du beffroi type scénographie beffroi de Douai etc...	64 000 €
Aménagement intérieur Tour St Ignace - scénographie	
Hôtel de Ville réno typée MH	200 000 €
HDV - Réaménagement 3e étage aile sud	100 000 €
Eglise Saint Vaast	0 €
Monuments aux morts	15 000 €
21 rue de la délivrance (jardin)	25 000 €
Théâtre Municipal - foyer	30 000 €
Théâtre Municipal - CVC	360 000 €
Théâtre municipal - loges	70 000 €
Acquisition d'oeuvres d art	10 000 €
reprise de concessions	50 000 €
AMO- schéma de développement informatique	20 000 €
informatique réseau et cœur de réseau	10 000 €
logiciels (licences, mises à jour dont progiciels Finances et RH)	170 000 €
renouvellement parc PC info (occurrence 6 ans) + speechi	50 000 €
remplacement du PABX / téléphonie	200 000 €
IOTI et open Data et divers	50 000 €
contrôle du temps de travail	150 000 €
modernisation éclairage public via sivom (50% de subv FDE62)	220 000 €
modernisation signalisation tricolore via sivom	60 000 €
DMO SMT (Bid Hollande, lutte contre les inondations cité des musiciens, Mendes France, EP J.B.Lebas, fibre trace BHNS)	1 200 000 €
DIAGNOSTIC - Voirie - Trottoirs	40 000 €
rue de Lillers	
rue Catelas	
rue de Montreuil	
rue de Péronne	
rue Bois Derode (entre AV racine et rue St-Pol)	
GOLF	
Pôle garde : extension parking école de musique	
rue Jean Rostand	
ROND POINT PLACE CLEMENCEAU	
RUE D'ARRAS (entre rond poin et Emile Zola)	
EP boulevard de Flandres / rue Mermoz / rue Dumas / rue Robespierre / rue du Canada	
rue du 14 juillet	
rue du Faubourg d'Arras (de la rue du perroy au RdPt)	
rue de Calais (entre av de lorette et av Racine)	
rue de Rouen	
rue d'Amiens	
parc de la cité Blanche (Rousseau)	168 000 €
matériel spécifique des ST et manifestations	95 000 €
parc véhicules dont électrification massive sur 2020 et 2021	180 000 €
véhicule multi-usages	50 000 €
véhicule police municipale	34 000 €
rachat des véhicules loués	3 678 €
sécurité et conditions de travail (CHSCT)	35 000 €
matériel PCS	80 000 €
besoins divers pour les Dpt à ventiler chaque année (matériel, frais, œuvres, etc...)	713 698 €
sirène de réseau national sur le château d'eau du théâtre - PCS	100 000 €
enveloppe annuelle ambiance	60 000 €
pôle gare : subvention d'ouverture cinema 2020	350 000 €
pôle gare : parking cinéma + école de musique	75 000 €
FIN DE PORTAGE EPF : rue de Lille	542 500 €
	212 300,00 €

Impasse ponfort - étude capacitaire	20 000 €
Aménagement parc du Mont Liébaut	120 000 €
création d'un city parc Catorive	160 000 €
plan de video protection (fournitures + pose + paramétrage)	31 000 €
AMO - extension galerie Chapelle St Pry	50 000 €
AMO - Mobilité durable	50 000 €
acquisitions ORI + frais divers (annonces, diag, etc...) => 0 € si transfert aggro	110 000 €
versement T62 CPA éco quartier Testut	560 000 €
PPI de la Rotonde	132 140 €
rachat du restaurant des Sorbiers (COSTRAT 9 janvier 2017)	50 000 €
Remboursement acompte subvention ANRU centre Olympie – suite non réalisation de travaux	81 470 €
enveloppe tampon pour imprévus	200 000 €

TOTAL ANNUEL	10 558 286 €
---------------------	---------------------

LES AP/CP 2020

PROG	LIBELLES	MONTANT AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
001	Rénovation bâtiments	7 693 001,00	440 001,00	920 000,00	20 000,00	15 000,00	3 480 000,00	2 818 000,00
	dont Centre Adm V Hugo	6 894 001,00	250 001,00	724 000,00	20 000,00	15 000,00	3 180 000,00	2 705 000,00
	et Agenda access prog	799 000,00	190 000,00	196 000,00	0,00	0,00	300 000,00	113 000,00
002	Pôle Gare	10 200 500,00	325 000,00	1 850 000,00	6 405 000,00	1 620 500,00	0,00	0,00
003	Quartier Horlogerie	2 620 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	560 000,00	560 000,00	0,00
004	Matériel roulant	598 678,00	166 000,00	0,00	100 000,00	267 678,00	65 000,00	0,00
005	Schéma directeur informatique	2 580 000,00	630 000,00	630 000,00	590 000,00	530 000,00	510 000,00	0,00
006	Plan Pluriannuel voiries	3 443 500,00	570 500,00	603 000,00	1 770 000,00	252 300,00	247 700,00	0,00
007	Loi SRU raccordement énergie	426 000,00	123 000,00	53 000,00	125 000,00	0,00	100 000,00	25 000,00
008	Smart City et domotique	598 000,00	180 000,00	78 000,00	180 000,00	0,00	100 000,00	60 000,00
009	Démolition friches	920 000,00	420 000,00	200 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
010	Parcs et Jardins	2 000 000,00	910 000,00	320 000,00	760 000,00	0,00	10 000,00	0,00
011	Plan de vidéoprotection	801 602,00	420 602,00	150 000,00	200 000,00	31 000,00	0,00	0,00

La dette

Au 31 mai 2020, la dette s'élève à 42 719 603 €. Le nombre d'emprunts est de 13 répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

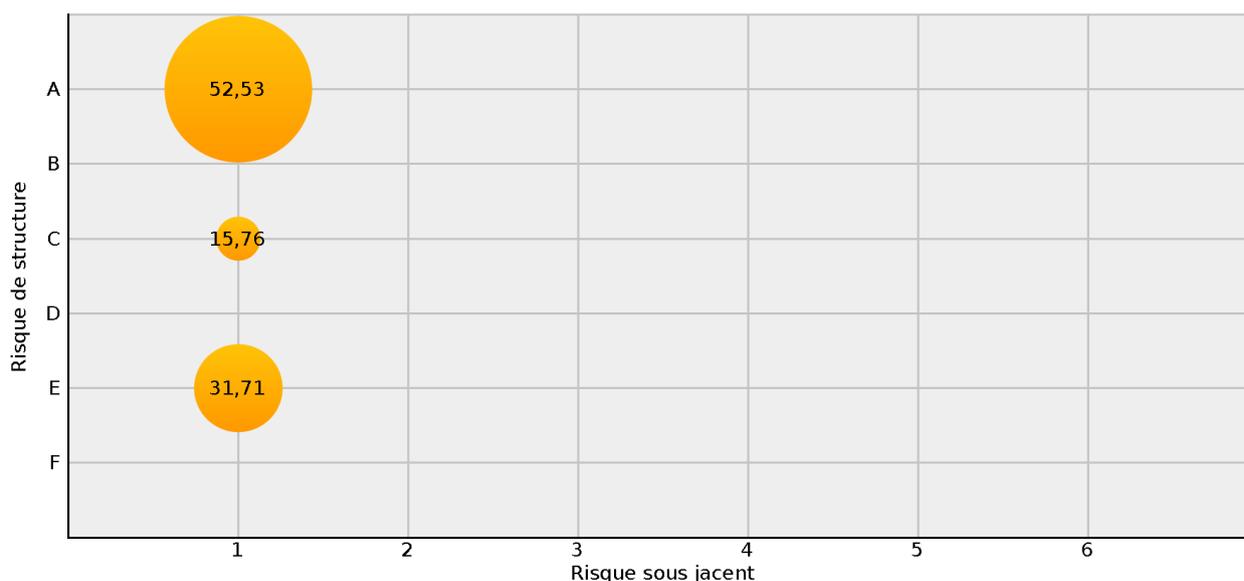
Son taux moyen s'élève à 4.23 %. Sa durée résiduelle moyenne est de 14 ans. La dette à taux fixe représente 52.53 % de la dette totale.

CHARTE GISSLER

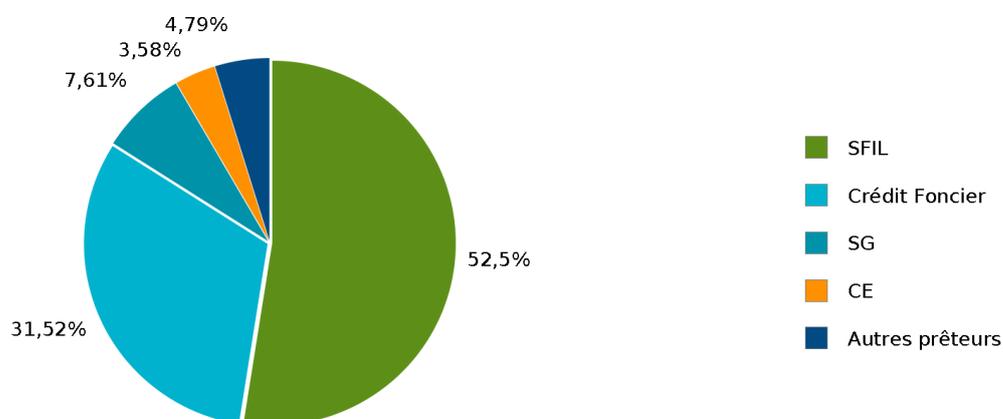
indice sous-jacents		structures	
1	Indices zone euro	A	taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

La Charte de bonne conduite dresse une classification de la dette selon deux critères : d'une part, l'index ou l'indice de référence (de 1 à 5 et hors échelle), d'autre part, la structure des taux (de A à E et hors échelle). Plus le chiffre et la lettre sont élevés, plus le risque est important. Des emprunts, dits « hors charte », sont encore plus risqués.

Dettes selon la charte de bonne conduite



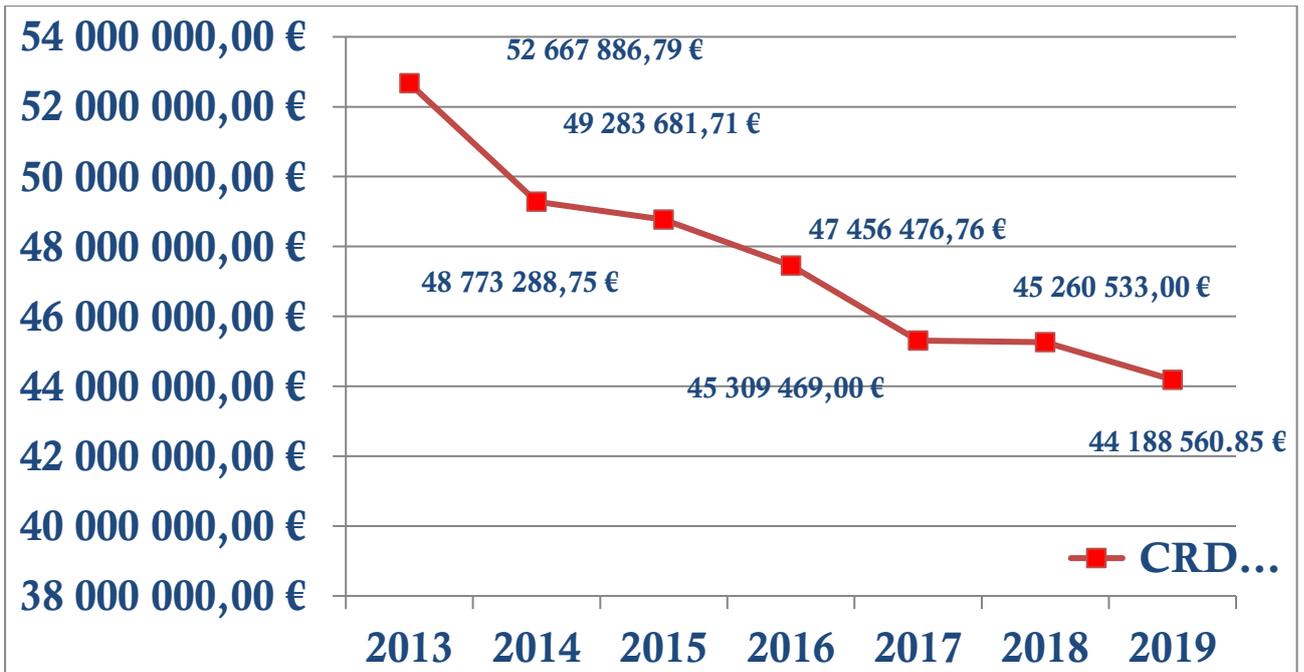
Dettes par prêteur



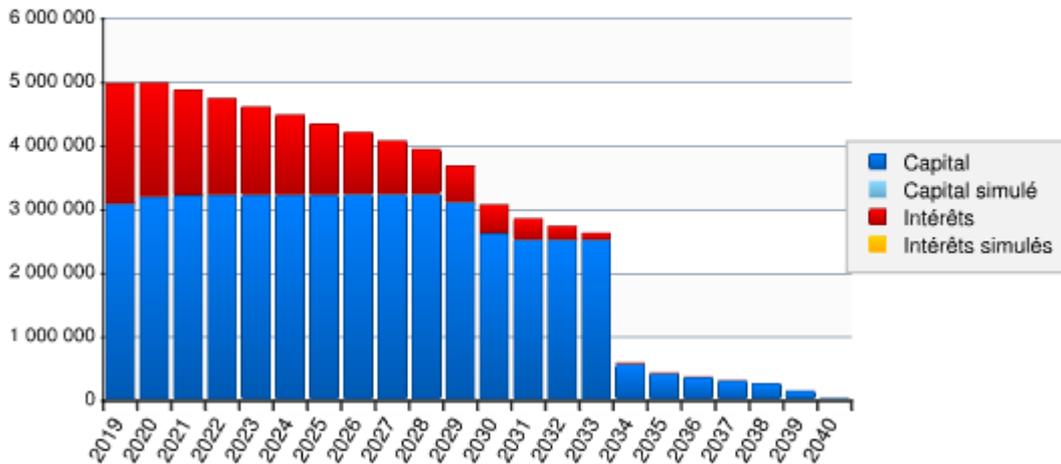
Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
SFIL CAFFIL	22 427 050.61 €	52,50 %	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	13 463 773.41 €	31,52 %	
SOCIETE GENERALE	3 250 000.10 €	7,61 %	
CAISSE D'EPARGNE	1 531 250.00 €	3,58 %	
Autres prêteurs	2 047 528.96 €	4,79 %	
Ensemble des prêteurs	42 719 603.08 €	100,00 %	-

Au 31 décembre 2013, le capital restant dû était de 52 667 887 €.

Au 31 décembre 2019, il était de 44 180 561 €, soit un désendettement 8 487 326 €



Flux de remboursement



Envoyé en préfecture le 25/06/2020

Reçu en préfecture le 25/06/2020

Affiché le



ID : 062-216209106-20200619-2020_034-DE

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2020	44 188 560,85 €	3 185 041,56 €	1 801 508,47 €	4 986 550,03 €	41 003 519,29 €
2021	41 003 519,29 €	3 211 896,94 €	1 663 847,20 €	4 875 744,14 €	37 791 622,35 €
2022	37 791 622,35 €	3 213 788,57 €	1 528 177,13 €	4 741 965,70 €	34 577 833,78 €
2023	34 577 833,78 €	3 215 717,15 €	1 393 143,46 €	4 608 860,61 €	31 362 116,63 €
2024	31 362 116,63 €	3 217 683,44 €	1 261 139,30 €	4 478 822,74 €	28 144 433,19 €
2025	28 144 433,19 €	3 219 688,14 €	1 120 856,75 €	4 340 544,89 €	24 924 745,05 €
2026	24 924 745,05 €	3 221 732,01 €	986 538,10 €	4 208 270,11 €	21 703 013,04 €
2027	21 703 013,04 €	3 223 815,83 €	849 065,15 €	4 072 880,98 €	18 479 197,21 €
2028	18 479 197,21 €	3 225 940,38 €	714 948,83 €	3 940 889,21 €	15 253 256,83 €
2029	15 253 256,83 €	3 096 856,66 €	579 590,40 €	3 676 447,06 €	12 156 400,17 €
2030	12 156 400,17 €	2 614 093,95 €	453 493,67 €	3 067 587,62 €	9 542 306,22 €
2031	9 542 306,22 €	2 506 763,60 €	338 788,86 €	2 845 552,46 €	7 035 542,62 €
2032	7 035 542,62 €	2 506 763,60 €	225 370,17 €	2 732 133,77 €	4 528 779,02 €
2033	4 528 779,02 €	2 506 764,19 €	110 452,41 €	2 617 216,60 €	2 022 014,83 €
2034	2 022 014,83 €	553 264,83 €	26 931,78 €	580 196,61 €	1 468 750,00 €
2035	1 468 750,00 €	405 000,00 €	17 561,33 €	422 561,33 €	1 063 750,00 €
2036	1 063 750,00 €	350 000,00 €	11 831,40 €	361 831,40 €	713 750,00 €
2037	713 750,00 €	295 000,00 €	7 512,20 €	302 512,20 €	418 750,00 €
2038	418 750,00 €	257 500,00 €	3 683,52 €	261 183,52 €	161 250,00 €
2039	161 250,00 €	136 250,00 €	860,10 €	137 110,10 €	25 000,00 €
2040	25 000,00 €	25 000,00 €	50,63 €	25 050,63 €	0,00 €
total		44 188 560,85 €	13 095 350,86 €	57 283 911,71 €	